



copiur 1.04

www.copiur.admin.ch

Mai 2004

Ardita Driza Maurer
Collaboratrice
scientifique
Copiur



Editorial

Structuration des données, échange et réutilisation des documents, rationalisation et harmonisation des workflows, interopérabilité des différents systèmes d'information sur la législation: ce sont là quelques unes des exigences actuelles en matière de gestion et de publication électroniques des textes légaux.

Le projet «CH-Gesetzesdatenbank» constitue un premier pas dans cette direction. Mené par Copiur, en collaboration avec l'Institut du Fédéralisme et l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, ainsi qu'avec quelques chancelleries pilotes, le projet a pour ambition d'offrir à terme un portail unique d'accès à la législation fédérale et cantonale suisse.

L'élaboration d'une méthode d'indexation commune des textes légaux (lire ci-contre) permettra, dans un premier temps, de faciliter la recherche comparative de législation. Ensuite, grâce notamment à un schéma XML commun pour les actes législatifs (lire en page 3), il sera possible d'obtenir l'interopérabilité entre les différents systèmes de publication électronique de la législation, et donc d'améliorer la recherche d'informations. Un récent atelier (lire en page 2) a donné lieu à un échange stimulant d'idées en matière de «legal XML» ainsi qu'à la création d'un groupe européen d'expertise et de coordination dans ce domaine.

Ces développements seront aussi discutés lors du prochain séminaire d'informatique juridique de Macolin, ainsi que lors de la prochaine édition des Journées d'informatique juridique (lire en page 2).

Le projet «LexGo»

Cela fait à peine une année que tous les recueils systématiques des législations cantonales sont disponibles sur Internet. A première vue, on pourrait penser que la recherche juridique et les comparaisons intercantonales s'en trouvent considérablement facilitées.

Concrètement cependant, la recherche demeure très astreignante en raison de la diversité des systèmes cantonaux, notamment des différences entre les systématiques, les dénominations, les modes de classement et les modes de recherche. Dans le cadre du projet CH-Gesetzesdatenbank, l'Office fédéral de la justice et l'Association suisse pour le développement de l'informatique juridique (ASDIJ) ont chargé l'Institut du Fédéralisme de l'Université de Fribourg d'élaborer des tableaux de concordance permettant le référencement des actes cantonaux par rapport à une systématique commune en sus de leur propre systématique, ainsi que de réaliser un prototype d'accès intégré aux législations fédérale et cantonales. Ce prototype, baptisé «LexGo», se propose de faciliter la recherche législative, notamment du point de vue du droit comparé.

En 2003, l'Institut du Fédéralisme a répertorié quelque 26'000 textes législatifs cantonaux en fonction de la systématique propre qu'il a mise sur pied, qui est connue et appréciée depuis longtemps. La possibilité de se référer à une systématique uniforme est particulièrement utile au vu de l'incroyable diversité des textes cantonaux.

«LexGo» consiste en une banque de données qui met en réseau l'intégralité des législations cantonales: l'utilisateur qui s'intéresse à un domaine juridique précis dans un canton se voit dès lors proposer les législations correspondantes des 25 autres cantons et de la Confédération.

Imaginons qu'un fiscaliste de Sion souhaite comparer la loi fiscale du Valais avec celles des autres cantons. Il lui suffit d'indiquer dans la base de données la référence à la loi fiscale valaisanne (N° 642.1) pour que «LexGo» lui fournisse automatiquement la liste de toutes les lois fiscales cantonales, accompagnées de leurs ordonnances d'exécution, avec toutes

les références utiles et un lien dynamique lui permettant d'accéder à chaque texte d'un simple clic.

A l'heure actuelle, le projet «LexGo» est bien avancé. Le fastidieux travail de classement a été achevé. Un premier prototype fonctionne déjà et les résultats s'annoncent prometteurs. La phase d'optimisation qui vient de débuter comprend trois chantiers supplémentaires. Le premier concerne l'achèvement de la mise en réseau dynamique des textes cantonaux; en effet, une partie de ceux-ci (pour exactement huit cantons) ne peuvent pas encore, dans l'état actuel des systèmes informatiques cantonaux, être munis d'un hyperlien direct. Le deuxième vise à affiner encore les tableaux de concordance et la systématique qui leur est appliquée. Le troisième et dernier chantier consiste à rendre l'utilisation du système à la fois plus conviviale et plus efficace, notamment par une extension des critères de recherche.

Le premier prototype «LexGo» est déjà disponible sur la Toile. Les lecteurs sont invités à visiter l'adresse Internet ci-dessous et à nous faire part de leurs éventuelles remarques et suggestions (marius.roth@unifr.ch).

Adresse Internet: <http://www.LexGo.ch>

Marius Roth
Institut du Fédéralisme, Head of legal E-Services

Atelier sur le «legal XML»

A l'initiative de Copiur, des experts de plusieurs pays européens se sont réunis en Suisse dans le cadre d'un atelier sur le «legal XML» (17-19 mars 2004).

L'accent a été mis sur la présentation des différents projets de gestion et de publication électronique de documents législatifs faisant recours à la technologie XML. La discussion des solutions techniques adoptées a mis en lumière le potentiel et les avantages d'une coordination entre les différents systèmes d'information sur la législation à l'échelle européenne. Lors de sa prochaine réunion, le groupe d'experts discutera de l'harmonisation de certains éléments du schéma XML de l'acte législatif.

Les présentations faites lors de cet atelier sont disponibles sur le site du projet CH-Gesetzesdatenbank.

Adresse Internet:
<http://www.eif.ch/projets/CH-Gesetzesdatenbank>

Séminaire d'informatique juridique de Macolin

Le quatrième séminaire d'informatique juridique de Macolin aura lieu les 14 et 15 juin 2004.

Comme lors des éditions passées, cette rencontre réunira les instances officielles productrices de données juridiques: chancelleries d'Etat, tribunaux cantonaux de dernière instance, services de l'administration fédérale, ainsi que les membres de l'Association suisse pour le développement de l'informatique juridique (ASDIJ).

L'information et les discussions porteront sur les tendances dans le domaine de la publication officielle de données juridiques sur internet, sur les transactions électroniques avec les tribunaux, ainsi que sur d'autres questions d'actualité dans le domaine de l'informatique juridique.

L'assemblée générale ordinaire de l'ASDIJ aura lieu dans le cadre du séminaire, le 14 juin 2004, à partir de 16h15.

Adresse Internet: <http://www.seminiur.ch>

La lettre d'information de la Cour Constitutionnelle allemande

L'actuel communiqué de presse de la Cour Constitutionnelle allemande sera dorénavant distribué sous forme d'une lettre d'information. Pour la recevoir, une inscription est nécessaire.

La base de données des communiqués de presse sera mise à jour chaque heure et un système d'information par courriel avertira les personnes abonnées chaque fois qu'un nouveau communiqué de presse est publié. Pour une plus grande compatibilité, les courriels seront envoyés en format texte; ils contiendront en annexe le texte du communiqué en format HTML. Actuellement, la Cour Constitutionnelle allemande offre aussi ses décisions et ses communiqués de presse en format RSS-Newsfeed. Le contenu de l'information peut ainsi être réutilisé et intégré, par exemple par les privés, dans d'autres systèmes d'information.

Adresse Internet: <http://www.bundesverfassungsgericht.de/cgi-bin/link.pl?aktuell>

Journées d'informatique juridique 2004

La sixième édition des Journées d'informatique juridique aura lieu le mardi 26 octobre 2004 à l'Hôtel du gouvernement, à Berne.

Elle sera consacrée au potentiel et aux limites en matière d'échange de documents numériques avec l'administration et les tribunaux. Quelle est la différence entre un document numérique et un document papier? Quels sont les défis, anciens et nouveaux? Quels problèmes juridiques soulève l'échange de documents numériques entre particuliers? Qu'en est-il des expériences faites à l'étranger? Les documents numériques seront-ils toujours lisibles dans le futur? Cette année aussi, plusieurs ateliers auront lieu en deuxième partie de la journée. En annexe, vous trouverez le programme détaillé du colloque avec un talon d'inscription.

Adresse Internet: <http://www.informatiquejuridique.ch>

CH-Gesetzesdatenbank: un portail unifié pour l'accès à la législation suisse

En raison du fédéralisme, la Confédération et les cantons disposent chacun de compétences propres en matière de publication de documents législatifs. Ce qui explique l'existence de 27 systèmes d'information différents. Cette disparité de services ne permet pas d'effectuer des recherches aisées et personnalisées de l'information législative.

La situation de départ

La création d'un portail unique d'accès aux documents législatifs gérés et publiés par la Confédération et les cantons sur leurs propres sites Web faciliterait la tâche aux utilisateurs. Copiur a confié la réalisation d'une étude de faisabilité au laboratoire MISL (Mobile Information System Laboratory) de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg. Le MISL est un laboratoire de recherche appliquée, très actif dans les domaines du «document engineering» et de la recherche d'information. L'étude de faisabilité vise plusieurs objectifs:

1. L'inventaire de la situation actuelle au niveau législatif (documents, structure, concordance, etc.), comme au niveau technologique (architecture des différents sites Web concernés, connexion et interaction entre les différentes bases documentaires, etc.);
2. La proposition d'un modèle structurel standardisé et basé sur la technologie XML pour tout acte législatif de la Confédération et des cantons;
3. La mise en place d'une série de prototypes XML portant sur les avantages de cette technologie dans le domaine des documents législatifs;
4. La spécification d'une architecture conceptuelle et technologique du futur portail d'information.

L'idée d'un portail unifié pose un certain nombre de défis technologiques et structurels au niveau de son intégration aux différentes bases de données gérées par les cantons, au niveau de la structuration interne des documents législatifs, ainsi qu'au niveau de l'interface d'accès au portail mise à la disposition du citoyen.

Un modèle générique basé sur XML permettra la structuration du contenu des lois et facilitera l'harmonisation, tout en respectant la spécificité de chaque canton et de chaque base de données.

Qu'est-ce que le langage XML et quels sont ses avantages?

XML (langage de balisage extensible) est un concept universel pour le traitement des données, non limité à internet. Il s'agit d'un concept un peu abstrait. Son avantage est de permettre la structuration du contenu d'un document au moyen de balises dont la définition est laissée à la liberté de l'auteur et qui ressemblent à celles utilisées dans l'HTML.

Il apporte aux documents législatifs les avantages suivants:

- définition de la structure du document de manière standard et neutre;
- séparation claire entre la structure et le contenu du texte;
- assistance automatisée lors de la création des lois;
- meilleure navigation à l'intérieur des documents légaux;
- réalisation de recherches plus approfondies dans la base de données législatives.

Le modèle de structure des données

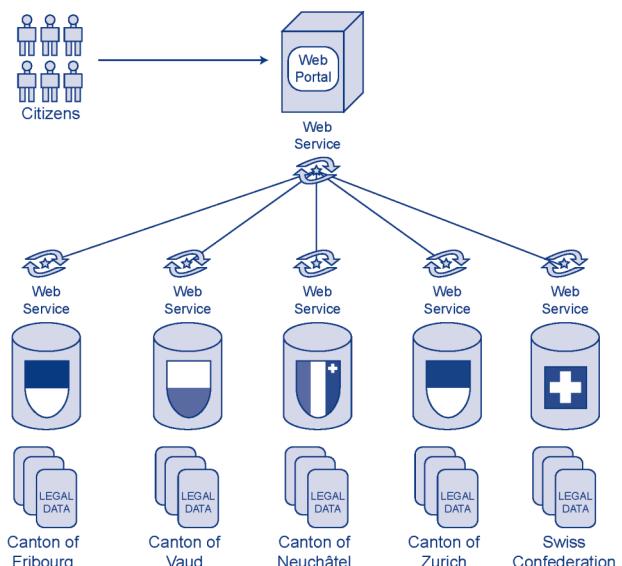
Ce projet va permettre la réalisation d'un modèle de base, dénommé CHLawML (CH Law Markup Language), pouvant être utilisé pour éditer la loi. Ce modèle aura l'avantage d'être générique, flexible, interopérable et extensible. Il permettra ainsi diverses fonctionnalités et notamment:

- la recherche précise (aussi sous l'aspect chronologique) basée sur la structure de l'article ou de l'alinéa;
- l'alignement de plusieurs lois (cantonaux) sur un thème commun;
- l'interopérabilité entre systèmes existants.

L'architecture du portail unifié

L'architecture doit proposer un service axé sur le citoyen, et devra adopter une approche d'intégration pour permettre aux différents organismes de s'adapter au portail.

Le portail utilisera une base de données XML native permettant le stockage d'informations basées sur le modèle CHLawML, et appliquera la technologie des «Web Services» pour simplifier l'interaction avec les données stockées dans les différentes bases de données cantonales.



La prochaine étape

L'étude de faisabilité sera présentée au séminaire d'informatique juridique de Macolin (14-15 juin 2004). Le MISL aura pour ambition de démontrer les avantages de l'utilisation du schéma CHLawML par les cantons et de présenter un prototype du portail d'accès aux documents législatifs. Plusieurs autres scénarios seront présentés démontrant comment recycler d'anciens documents en utilisant le nouveau modèle CHLawML, comment saisir un nouveau document avec une assistance automatisée et, finalement, comment accéder depuis son éditeur de traitement de texte à des données stockées dans une base de données distante.

Adresse Internet:

<http://www.eif.ch/projets/CH-Gesetzesdatenbank>

Prof. Omar Abou Khaled et Mario Ramalho, Ingénieur Computer Science
Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg

Coupon

- Je désire recevoir régulièrement et gratuitement «www.copiur.admin.ch»
- en français
- en allemand
- en italien

- Remarques:
-
-
-
-
-

VEUILLEZ Ecrire EN MAJUSCULES

Entreprise: _____
 M./Mme: _____
 Nom: _____
 Prénom: _____
 Fonction: _____
 Adresse: _____
 NPA Ville: _____
 Téléphone: _____
 Fax: _____
 E-mail: _____

A retourner à :
 l'Office fédéral de la justice, Copiur, Bundesrain 20, 3003 Berne
 Fax 031 322 37 46

Impressum

«www.copiur.admin.ch» est un bulletin d'information gratuit.
 Il paraît au moins 2 fois par an.

Office fédéral de la Justice
 Service de coordination des publications électroniques
 de données juridiques (Copiur), Bundesrain 20, 3003 Berne

Ardita.DrizaMaurer@bj.admin.ch
 031 323 51 59
 UrsPaul.Holenstein@bj.admin.ch
 031 323 53 36
 Caterina.Castelli@bj.admin.ch
 031 323 52 88

Les articles de ce bulletin ne sont pas des avis officiels. Ils n'engagent que leur auteur. Les articles non signés ont été rédigés par Copiur.

Traduction: Copiur et Service linguistique de l'Office fédéral de la justice

ISSN: 1424-7011

**Créer sa propre entreprise en ligne:
 c'est désormais un jeu d'enfant!**

En 2003, plus de 18'000 raisons individuelles ont vu le jour, ce qui correspond à la moitié de toutes les entreprises créées. C'est à leur intention que le Secrétariat d'État à l'économie (seco), l'Office fédéral de la justice, l'Office fédéral des assurances sociales et l'Administration fédérale des contributions ont mis en place le nouveau guichet électronique www.pmeadmin.ch.

Grâce à PMEadmin, il est désormais possible d'inscrire une entreprise individuelle à la fois au registre du commerce, à la TVA et à l'AVS. Pendant toute la procédure d'inscription, le système guide les nouveaux entrepreneurs et leur fournit des informations importantes. PMEadmin vérifie que les inscriptions sont correctes et complètes, détermine si l'inscription au registre du commerce et à la TVA est nécessaire et indique l'office cantonal du registre du commerce compétent. Les nouveaux entrepreneurs peuvent, de la sorte, effectuer simplement et rapidement les inscriptions nécessaires à la création de leur entreprise auprès des services compétents.



Ce service en ligne pour la création de raisons individuelles n'est qu'une première étape. Dans quelques mois, il sera également possible de procéder à l'inscription des sociétés de personnes et de capitaux par l'internet. D'autres procédures administratives de communication et d'autorisation seront graduellement intégrées à ce système. Les informations enregistrées lors de l'inscription électronique devraient aussi être transmises électroniquement aux autorités compétentes. PMEadmin définit et développe les interfaces nécessaires de communication avec les différents systèmes partenaires fédéraux et cantonaux. A terme, tous les contacts entre les entreprises et l'administration devraient passer par cette plateforme.

Avec PMEadmin, les offices concernés ont mis en œuvre la décision du Conseil fédéral d'encourager la création de nouvelles entreprises par la mise en commun des données au sein de l'administration aux niveaux fédéral et cantonal.

PMEadmin est accessible sur internet depuis mi-février 2004. Deux semaines seulement après son entrée en service, 20% des nouvelles raisons individuelles ont été inscrites en utilisant la plateforme PMEadmin.

Adresse Internet: <http://www.pmeadmin.ch>

Adrian Blöchlinger
 Office fédéral de la justice
 Service d'informatique juridique, droit et informatique